



DECISION N° 08 – DELEG/2024

Le Maire de Saint-André,

- Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département français, ensemble les actes subséquents qui l'ont complétés ou modifiés,
- Les articles L 2121-29, L 2122-21 al.6° et L 2122-22 al.3° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles relatives aux délégations accordées au Maire.
- La proposition commerciale en date du 10 décembre 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 : Objet du prêt

Le présent contrat de prêt a pour objet le financement des opérations NPNRU Chemin Lontan et Grande Place à SAINT-ANDRE.

ARTICLE 2 : Montant du contrat de prêt

Après avoir pris connaissance des conditions proposées par la Banque des Territoires Caisse des dépôts et consignations, l'autorité territoriale décide de contracter un prêt de cinq millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent treize euros (5 098 413 €).

ARTICLE 3 : Conditions d'ouverture du contrat de prêt

Offre CDC – proposition n°1

- Caractéristiques : PRUAM
- Enveloppe : Enveloppe PRUAM
- Montant : 2 231 559 €
- Commission d'instruction : 1 330 €
- Pénalité de dédit : 1 %
- Durée de la période : Annuelle
- Taux de la période : 3.61 %
- TEG : 3.61 %

Phase de préfinancement

- Durée du préfinancement : 12 mois
- Index de préfinancement : Livret A
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0.6 %
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0.6 %
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement périodique
- Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement : Trimestrielle

Phase d'amortissement

- Durée : 20 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 0.6 %
- Taux d'intérêt : Livret A + 0.6 %
- Périodicité : Annuelle
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaires
- Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle
- Modalité de révision : SR

Offre CDC – proposition n°2

- Caractéristiques : PRUAM
- Enveloppe : Enveloppe PRUAM
- Montant : 2 866 854 €
- Commission d'instruction : 1 720 €
- Durée de la période : Annuelle
- Taux de la période : 1 %
- TEG : 3.61 %

Phase de préfinancement

- Durée du préfinancement : 12 mois
- Index de préfinancement : Livret A
- Marge fixe sur index de préfinancement : 0.6 %
- Taux d'intérêt du préfinancement : Livret A + 0.6 %
- Règlement des intérêts de préfinancement : Paiement périodique
- Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement : Trimestrielle

Phase d'amortissement

- Durée : 20 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 0.6 %
- Taux d'intérêt : Livret A + 0.6 %
- Périodicité : Annuelle
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire
- Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle
- Modalité de révision : SR

13 DEC. 2024



Pour le Maire et par délégation
Le1er Adjoint

JM
Jean-Marc PEQUIN